Extrait N° 12 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 décembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. THOMAS Sully.

Procuration : M. ESCHYLE Gilles a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. GRONDIN Jacki M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 12 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre
Lot n° 3 – Electricité
- **Avenant n° 2 au marché de l'entreprise TG ELEC**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur **l'avenant n° 2** au marché de l'entreprise **TG ELEC** pour la réalisation de l'opération **« Restructuration et extension de l'école élémentaire du centre - lot n°3 électricité».**

Pour mémoire, le marché initial s'élève à un montant de **201 551.77 € TTC** et un **avenant n°1** au marché de travaux d'un montant de **19 000.52 € TTC** a déjà été passé.

Le présent avenant n° 2 propose de prendre en compte des travaux supplémentaires liés à des adaptations en plus et moins values correspondant à des modifications de prestations demandées par le contrôleur technique en cours d'exécution de marché, à savoir :

- en plus-value pour la centrale d'incendie : **+ 4 000 € HT,**
 - centrale d'alarme incendie type 2b à 4 zones + adaptation du réseau de câblages des zones (bâtiments A, B, cuisine, réserves) : **+ 2 500 € HT,**
 - remise à jour des plans alarme incendie : **+ 1 500 € HT,**

- en moins-value pour la centrale d'incendie **: - 2748 € HT,**
 - centrale d'alarme incendie suivant CCTP : **- 1 898 € HT,**
 - trappe coupe feu ½ h agréer NF : **- 850 € HT,**

- en plus-value pour la centrale d'alarme anti-intrusion : **+ 5 945 € HT,**
 - centrale d'alarme vol à busTP8/64 équipé de 8 zones : **+ 2 995 € HT,**
 - module d'expansion à 8 zones (x3) : **+ 2 250€ HT,**
 - modification du câblage des zones et des sirènes : **+ 700€ HT,**

- en moins-value pour la centrale d'alarme anti-intrusion : **- 1 688 € HT,**
 - centrale alarme anti-intrusion suivant CCTP : **- 1 688 € HT,**

- travaux supplémentaires : fournitures et pose : **+ 4962 € HT.**

La balance entre les plus value et les moins value fait apparaître un montant global de l'avenant de : **10 471.00 € HT (11 361.04 € TTC).**

Ce qui représente une augmentation de 5.64% du montant du marché initial soit une augmentation global de **15.07%** (avenant n°1 : 9.43% + avenant n°2 : 5.64%).

Nouveau montant du marché après prise en compte de l'avenant 1 et 2 : **231 913.32 € TTC**.

Délais : Ces travaux, doivent s'inscrire dans le délai global du lot gros œuvre.

Appelée à se prononcer, la commission d'appel d'offres, réunie le 11 décembre 2008, a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant n° 2 au marché de TG ELEC.

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver l'avenant n° 2 proposé

=> Le cas échéant, autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal,

Après discussions,

Délibère et, à la majorité absolue **(2 abstentions : M. GRONDIN Jacki et Mme CADERBY Colette)** :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

=> Approuve **l'avenant n° 2** au marché de l'entreprise **TG ELEC**

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS